

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 864

**Artikel:** Recensement : comptages d'Allemands  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019642>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Comptages d'Allemands

■ (y) Les Allemands sont réputés gens d'ordre, et respectueux de l'autorité. Mais ils ont retenu la leçon que l'histoire contemporaine leur a donnée par deux fois au moins: le pouvoir, même manié avec précaution, reste un produit dangereux. L'Etat, même démocratique, peut toujours devenir policier. D'où leur méfiance profonde à l'égard de toute machine à surveiller les individus. D'où leurs hantises vis-à-vis de Big Brother, et le sérieux avec lequel ils prennent les problèmes que les Français ont délégués à la commission "informatique et libertés".

A l'ère d'IBM, Siemens und Kompanie, on ne badine pas en Allemagne avec la protection des personnes sur lesquelles des données sont rassemblées, pour subir ensuite Orwell sait quels traitements, croisements et autres tripotages informatisés. On badine même si peu que, le 13 avril 1983, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe demandait le report du recensement fédéral prévu pour la fin du mois; et, dans un arrêt rendu le 15 décembre 1983, annulait en partie la base légale dudit recensement, interdisant la combinaison de certaines données susceptible de violer la sphère privée de certains individus,

qui n'auraient plus disparu dans l'anonymat de l'"univers" recensé.

Après avoir rageusement mis au pilon les tonnes de papier imprimé en vue du comptage général de 1983, le gouvernement a repris l'idée d'un recensement, plus modeste: 33 questions au plus, adressées aux ménages et habitants de tout le pays, que parcourent ces jours des centaines de milliers d'agents recenseurs, dûment formés et chapitrés, dotés d'une carte officielle d'identification et de tous les moyens – sourire de commande compris – susceptibles de donner confiance aux personnes interrogées. Une gigantesque campagne de presse et de propagande officielle soutient le grand effort de porte-à-porte général.

## L'échec programmé

Mais l'entreprise paraît d'ores et déjà vouée à l'échec. Car la résistance au recensement n'a cessé de se développer et de s'organiser ces dernières années. D'abord composé de citoyens "concernés", dont les deux avocates hambourgeoises qui avaient alerté la Cour constitutionnelle, le mouvement a fusionné ces derniers mois avec une coordination nationale des innombrables actions entreprises à l'échelon local ou régional. De la mise en méfiance à l'incitation au boycott (malgré de fortes amendes prévues) ou aux réponses non valables, tous les moyens ont été mis en œuvre pour rendre d'avance inutilisable les résultats du grand comptage de 1987. Avec un taux attendu de 20% de questionnaires inexploitable ou non fiables dans les grandes villes, autant dire que les centaines de millions de marks investis dans l'opération menacent d'être irrémédiablement perdus – et avec eux une sérieuse partie de la crédibilité gouvernementale.

## Et en Suisse ?

Autant dire aussi que, de ce côté-ci du Rhin, on observe avec attention – et une inquiétude croissante – ce qui se passe en Allemagne. Certes, on n'y joue pas la répétition générale du

prochain recensement fédéral de la population, qu'il est prévu d'avancer de décembre à mai 1990 (afin de pouvoir en utiliser les résultats pour les élections nationales de l'automne 1991). Certes, le mouvement de résistance en Suisse n'a pas les mêmes racines historiques – même si certaines villes du Jura neuchâtelois et de l'agglomération zurichoise ont donné en 1980 des résultats qu'il a fallu patiemment "redresser".

Mais il ne faut pas méconnaître l'effet de contagion des événements ouest-allemands. Et l'Office fédéral de statistique (OFS) sait qu'il doit d'ores et déjà y faire face. En mars dernier, il a fait tester dans quatre communes de Suisse un questionnaire réduit à une vingtaine de pauvres questions, qui prépare le recensement-croupion de 1990. Lequel aura bien lieu avant l'entrée en vigueur de l'éventuelle future loi fédérale sur la protection des données personnelles, dont Mme Kopp s'emploie à retarder la sortie, comme l'avaient fait avant elle MM Friedrich et même Furgler.

Tirailé entre les aspirations contradictoires des recensables potentiels et des utilisateurs de statistiques démographiques, l'OFS navigue au plus serré, sous le vent tempétueux venu d'Allemagne, en tenant le cap des Directives du 16 mars 1981 applicables au traitement des données personnelles par l'Administration fédérale. Difficile parcours en vérité pour Carlo Malaguerra, nouveau directeur de l'OFS.

Décidément, depuis l'an un de notre ère, et bien avant l'ordinateur, l'organisation d'un recensement réserve bien des surprises à l'autorité.

## Berne se met au vert

Les députés bernois ont décidé, après ceux de Saint Gall il y a quelques semaines, de déposer une initiative cantonale aux Chambres fédérales pour l'introduction de douze dimanches sans voitures et pour des taxes auto comprises dans le prix de l'essence. Même si l'idée d'un éventuel rationnement du carburant a été rejetée, le parlement verdit.

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley  
**Rédacteur:** Marc-André Miserez  
 Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy  
 François Brutsch  
 André Gavillet  
 Yvette Jaggi  
 René Longet  
 Ursula Nordmann-Zimmermann  
 Charles-F. Pochon

### Points de vue:

Jean-Louis Cornuz

### Abonnement:

63 francs pour une année  
**Administration, rédaction:**  
 Case 2612, 1002 Lausanne  
 Saint Pierre 1, 1003 Lausanne  
**Tél:** 021 / 22 69 10 **CCP:** 10 - 15527-9

### Composition et maquette:

Domaine Public  
**Impression:**  
 Imprimerie des Arts et Métiers SA